

SÉCURISATION ET AMÉLIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DE MANAPANY LES HAUTS À PETITE-ÎLE. MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Sur ce quartier, une partie des abonnés du service de l'Eau est alimentée par la canalisation des Hironnelles et le captage de Manapany. Pour la partie haute, seul le captage de Manapany permet son alimentation en eau potable. Ce secteur est particulièrement vulnérable lors des étiages sévères sur la ressource. De plus, plusieurs foyers situés en amont du réservoir existant ne sont pas desservis par le réseau d'eau potable communal. L'alimentation en eau sur le secteur concerné par l'opération n'est pas sécurisée. L'amélioration de la desserte de cette zone est essentielle pour répondre aux besoins actuels et futurs et garantir à la population de l'eau de qualité et en quantité suffisante. L'enjeu de cette opération est de proposer la solution technique la mieux adaptée, à un coût économiquement supportable.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de 2 025 000,00 € HT.

Une consultation a donc été lancée pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre sur ce projet. La consultation a été divisée en 2 lots.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'entreprise BECR le lot 1 pour un montant de 47 725€ HT et le lot 2 pour un montant de 88 730€ HT.



PROGRAMME DE TRAVAUX D'ENROBÉS SUR L'ANNÉE 2018 SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

La collectivité souhaite poursuivre la remise en état du patrimoine routier communal. Il est donc prévu de réaliser un nouveau programme d'enrobé sur l'année 2018. De manière général, il s'agit de la réalisation d'un corps de chaussée en enrobé de type béton bitumeux semi-grenu (0/10).

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de 1 609 100,00 € HT. Une consultation a donc été lancée pour désigner les entreprises qui seront chargées de la réalisation des travaux. La consultation a été divisée en 9 lots, correspondant à 9 chemins.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les marchés de la façon suivante :

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant HT
1	Rue du Calvaire (550 ml)	BTOI ENROBES REUNION	54 933 €
2	Chemin Rosile (1700 ml)	BTOI ENROBES REUNION	179 060€
3	Chemin Piton des Goyaves (2200 ml)	BTOI ENROBES REUNION	229 850€
4	Chemin Denis Leveneur (2900 ml)	BTOI ENROBES REUNION	294 258€
5	Chemin Jessy (3100 ml)	BTOI ENROBES REUNION	281 740€
6	Chemin Julien Grosset (1500 ml)	BTOI ENROBES REUNION	149 535€
7	Chemin Elie Gonthier (1300 ml)	SBTPC	126 513,60€
8	Chemin Jules Vienne (2000 ml)	SBTPC	159 844,60€
9	Chemin Cambrai et rue du Casino (750 ml)	Fera l'objet d'une prochaine délibération	

TRAVAUX D'EXTENSION DU BASSIN DE BAINNADE DE GRANDE ANSE.

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Le tourisme figure parmi les moteurs de la croissance économique de La Réunion. Il constitue, pour l'île, l'activité offrant le meilleur potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois. La «crise requin» donne une acuité particulière à la problématique, avec la nécessité de compléter l'offre de baignade, d'offrir des alternatives aux usagers et un accès facilité à une baignade sécurisée. Après avoir lancé les travaux de l'aménagement de l'arrière plage de Grande Anse avec la CIVIS, la Ville de Petite-Île engage le projet de réhabilitation et d'extension du bassin de baignade.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de 5 967 500.00 € TTC (Date de valeur : mars 2017).

Le Maire rappelle que par délibération du 19 septembre 2017, affaire n°02017/6/11, le Conseil municipal a décidé de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage délégué à la SPL Maraiïna pour le suivi de cette opération. La SPL Maraiïna a donc lancé une consultation pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'extension du bassin de baignade de Grande Anse au groupement de société SAFEGE / UNI VERT DURABLE / ALTITUDE 80 pour un montant de 280 947,19€ HT.



CONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE VEILLÉE.

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES ÉTUDES.

La ville de Petite-Île dont la population augmente chaque année ne dispose pas encore de lieu de veillée pouvant accueillir les familles petite-îloises endeuillées. Compte tenu du développement de nouveaux modes constructifs (habitat collectif) sur le territoire, mais aussi de la volonté forte exprimée par la population de disposer d'un lieu d'accueil de type salles funéraires, la commune souhaite lancer un programme de construction de deux salles de veillée sur le Centre-Ville.

Le site d'implantation est une parcelle située au Centre-Ville sur la rue du Général de Gaulle, à l'arrière des Services Techniques.

Le programme des travaux comporte deux volets :

1. Construction de deux salles de veillée (70 m²), deux cafétérias (28 m²), deux toilettes handicapées mixtes (10m²), une salle de préparation pour les deux salles de veillée (20 m²), deux varangues (30 m²), 2 annexes (un bureau et un local de stockage 20 m²).
2. Création d'une liaison depuis la rue du Général de Gaulle jusqu'aux salles de veillée avec zone de contournement ou giratoire, création d'une liaison piétonne, de parkings, d'un mur de soutènement et des clôtures.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération se décompose comme suit :

- Etudes (maîtrise d'œuvre, CSPS, contrôle techniques, géotechniques, ...) : 176 000 € HT

- Travaux : 800 000 € HT

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération estimée globalement à 976 000€ HT.